

PARIS, 10 Janvier 1825.

le dit jour

M

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons d'établir une nouvelle maison de commerce au Havre, sous la raison de H^y. BRINDEAU ET COMP^e.

Notre Sieur H^y. BRINDEAU en est le gérant personnel.

M. P.-N. CAILLEUX, auquel nous retirons notre commandite pour la réunir aux capitaux de ce nouvel établissement, est intéressé dans nos affaires et aura la signature au Havre.

Notre genre d'affaires y sera spécialement la vente et l'achat des marchandises par commission, et les avances sur consignation.

Nous conservons notre maison de Paris sous la même raison que par le passé; mais elle devient plus particulièrement consacrée aux opérations ressortant de celle du Havre.

Nous osons, M. , réclamer la continuité de votre confiance, et vous prions de prendre note des signatures de notre nouvelle maison, qui reste chargée de la liquidation de celle de MM. CAILLEUX ET COMP^e.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

H^y. Brindeau & Co

M. H^y. BRINDEAU signera

H^y. Brindeau & Co



M. CAILLEUX signera :

H^y. Brindeau & Co